

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 332

Artikel: La quinzaine féministe : les prud'femmes : à Genève et dans le canton de Vaud. - Encore le pastorat féminin. - La mort d'une pionnière : Hélène Lauge

Autor: E.Gd / Lauge, Hélène

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259958>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le samedi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 8.—
Le Numéro.... » 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

ANNONCES

12 insert. 24 insert.
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, » 80.— 120.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : La Quinzaine féministe : E. Gd. — La XIX^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin (Sion, 17-18 mai 1930) : Jeanne VUILLIOMENET. — De ci, de là... — Le Soroptimist-Club de Genève : D^r G. W. — Les femmes et la Société des Nations : contre la traite des femmes : E. Gd. — Journées éducatives : I. A Lausanne : S. BONARD ; II. A Neuchâtel : M. F. — A travers les Sociétés féminines suisses. — Carnet de la Quinzaine. — Illustrations : Helene Lange (1848-1930); en Valais : « le sexe faible ».

AVIS IMPORTANT

Vu l'absence de notre Rédactrice en chef qui participe comme déléguée aux réunions du Conseil International des Femmes à Vienne, la parution de notre prochain numéro sera retardée de huit jours, afin de pouvoir publier dans ce numéro déjà un premier compte-rendu de ces importantes réunions féminines internationales.

La Quinzaine féministe

Les prud'femmes : à Genève et dans le canton de Vaud. — Encore le pastorat féminin. — La mort d'une pionnière : Helene Lange.

Dimanche 18 mai, un droit de plus s'est ajouté à la liste — oh! bien courte — des droits que possèdent les femmes suisses: les électeurs genevois, à la formidable majorité de 17.517 voix, ont reconnu aux femmes âgées de 20 ans révolus, et qui formulèrent la demande écrite d'être inscrites sur les registres électoraux, le droit d'électorat et d'éligibilité aux tribunaux de prud'hommes. C'est un tout petit pas en avant.

Nous ne voudrions pas toutefois que cette écrasante majorité inspirât des illusions à ceux de nos lecteurs qui ne regarderaient pas les choses d'assez près, car il est parfaitement évident que nous ne l'avons obtenue que parce que notre cause féministe s'est trouvée rejetée dans l'ombre par la bataille passionnée livrée autour de la fusion de quatre communes. Tous les bulletins de vote de tous les partis et de tous les groupements, qu'ils aient dit oui ou non sur cette question brûlante de la fusion, portaient, en effet, un *oui* pour les prud'femmes: et si l'on a voté pour nous en si grand nombre, c'est aussi, certainement, dans la majorité des cas, avec une complète indifférence. Sans paradoxe, on peut assurer que les 1693 électeurs qui ont voté contre nous l'ont fait, le sachant et le voulant, alors que l'on peut se demander combien, parmi les 19.210 qui ont voté pour nous, ont pensé à nous?...

Ne soyons pas ingrates, cependant, car si nous nous reportons à la campagne menée, voici seize ans exactement, contre les prud'femmes, la première fois qu'il a été question d'elles à Genève, nous constatons que, même une part considérable étant faite à l'ignorance du nombre d'électeurs pour la question qui leur était posée, l'« Idée » a considérablement gagné du terrain

depuis lors. Et c'est un encouragement à continuer notre route.

D'après l'article constitutionnel, qui vient de remporter un si éclatant succès à la votation populaire, une loi fixera les modalités d'inscription pour les futures électrices, qui pourront ainsi participer en décembre de cette année aux élections des tribunaux de prud'hommes. Souhaitons avant toute chose que cette loi, dont l'élaboration ne saurait tarder beaucoup, édicte des dispositions point trop compliquées qui risqueraient d'écarter bien des femmes encore novices de l'exercice de ce nouveau droit.

* * *

Par une amusante coïncidence, le jour même où les électeurs genevois créaient des prud'femmes dans leur canton, les



Cliché Schw. Frauenblatt

Helene LANGE (1848-1930)

L'une des fondatrices du féminisme allemand qui vient de mourir.

électeurs vaudois procédaient à l'élection des leurs, la loi vaudoise, à l'encontre de la loi genevoise, ne reconnaissant aux femmes que l'éligibilité sans l'électorat.

« A Lausanne, nous écrit notre correspondante, sur 180 juges (6 groupes de 30 juges patrons et ouvriers), 20 femmes ont été élues; 13 étaient présentées par l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin; 2 furent reportées d'office; les 6 autres furent présentées par l'Union syndicale, par l'Union lausannoise des Sociétés d'employés ou par des groupements patronaux. Ces élues se répartissent de la façon suivante: Patronnes: une bijoutière (groupe II), une fleuriste (groupe III), deux blanchisseuses, une coiffeuse, deux brodeuses, une couturière (groupe IV), une négociante en chocolats, une maîtresse de pension (groupe V), une libraire, une négociante en layette, une photographe, une directrice de pensionnat (groupe VI). Ouvrières: 3 couturières (groupe IV), 4 employées de bureau (groupe VI). »

« A Vevey, sur 96 juges 6 femmes ont été élues: une couturière et une commerçante patronnes dans le groupe III, une ouvrière de fabrique de fabrique dans le groupe III, deux cartonnnières dans le groupe IV. »

« A Nyon (un seul groupe avec 30 membres), ont été élues une patronne, négociante en mercerie, sortant de charge, et une ouvrière. »

Yverdon et Payerne n'avaient pas présenté de candidates. »

Ajoutons que ces élections ont constitué un progrès marqué sur les précédentes: en 1926, en effet (les prud'hommes et prud'femmes du canton de Vaud étant élus pour quatre ans), 12 femmes au total avaient été élues, soit 10 à Lausanne (gain 10), 1 à Vevey (gain 5), et 1 à Nyon (gain 1). Quelle meilleure preuve peut-on trouver de l'utilité de leurs fonctions?

* * *

Du canton de Vaud également, une autre bonne nouvelle nous arrive: la décision du Synode de l'Eglise libre d'instituer pour cette Eglise le pastoral féminin intégral. Aucune restriction n'a été prévue quant à l'exercice du ministère par les femmes, ni quant à l'état-civil de celles-ci, M. le pasteur Bonnard, de Clarens, ayant même fortement marqué dans son rapport le devoir de ceux qui pouvaient éprouver des craintes sur la façon dont la femme pasteur mariée remplirait sa tâche, de faire confiance au contraire à la conscience de cette dernière. Nous applaudissons à ce point de vue. Car si une femme se voue au pastoral, cela est pour des motifs de vocation impérieux qui ne valent que pour une âme haute et scrupuleuse, et elle sera la première, si elle estime en son for intérieur ne pouvoir accomplir une double tâche, à savoir faire, par conscience, son choix.¹

Nous sommes certaines aussi que le travail accompli depuis des années dans l'Eglise libre du canton de Vaud par M^{lle} Lydie von Auw a contribué pour beaucoup à la toute récente décision du Synode de cette Eglise, en prouvant par la réalité constante des faits la valeur du concours que peut apporter une femme pasteur à son Eglise.

Il est intéressant de signaler d'autre part que, presque à la même date, le Synode de l'Eglise réformée de Bâle-Ville a entendu sur ce même sujet du pastoral féminin une discussion très nourrie, à la suite de laquelle le Synode a remis au Conseil d'Eglise pour étude deux propositions: l'une demandant l'accès au pastoral des femmes ayant pris leurs grades en théologie dans le canton, l'autre créant des auxiliaires de paroisse, auxquelles seraient ouvertes certaines seulement des tâches pastorales. Cette idée du pastoral féminin chemine décidément, et cela malgré toutes les craintes et les objections, avec une rapidité qui montre à quel point elle correspond à un besoin des temps que nous vivons.

* * *

Les féministes allemandes sont en grand deuil, ayant perdu l'autre semaine celle qui fut, des années durant, un des chefs incontestés de leur mouvement: Helene Lange, dont on avait célébré, il y a quelques années, le quatre-vingtième anniversaire.

Le nom d'Helene Lange est en effet étroitement lié avec le

mouvement en faveur du développement et de l'émancipation intellectuelle des femmes, développement auquel elle n'a cessé de travailler durant sa longue et belle carrière. Professeur dans une école de jeunes filles, elle débuta par demander et obtenir (ceci remonte à 1887), en commun avec le Dr. Tiburtius, la première femme médecin d'Allemagne, et Minna Cauer, la féministe bien connue, la participation des femmes à l'enseignement scientifique dans les classes supérieures; puis fonda en 1890, à Friederichroda, l'Association nationale des institutrices allemandes, premier pas qui l'aiguilla vers la fondation, quatre ans plus tard, du puissant Conseil National des Femmes allemandes, qu'elle présida dès 1902. Dès cette époque et même auparavant, elle avait pris position en faveur du vote des femmes, et contribua également à la lutte pour cette idée, qu'elle tint à faire inscrire au programme de l'Association générale des Femmes allemandes, aujourd'hui branche de l'Alliance Internationale pour le Suffrage. Enseignement supérieur, participation des femmes à la vie publique, développement intellectuel et moral: ces questions n'ont cessé de l'occuper et de la préoccuper au cours de sa longue et féconde activité, dont la création, avec le Dr. Gertrud Bäumer, sa compagne et sa disciple, de la très remarquable revue *Die Frau* fut le couronnement.

Par la largeur de son esprit, l'étendue de ses vues, l'influence qu'elle a exercée sur deux générations en tout cas de femmes allemandes, par ses dons qui ont fait d'elle un chef incontesté, par la valeur de sa personnalité morale et l'acuité de sa haute intelligence, Helene Lange a été une de celles dont l'empreinte restera le plus fortement marquée sur le féminisme de son pays. Aussi tenions-nous à exprimer ici à celles qui la pleurent, et tout particulièrement au Dr. Gertrud Bäumer, pour laquelle se creuse un vide cruel, l'assurance de notre profonde et chaude sympathie.

E. Gd.

XIX^e Assemblée générale de l'Association pour le suffrage féminin à Sion, 17 et 18 mai 1930

Inondée de soleil, grise de ses tours, de ses murs et de ses toits, verte de ses marronniers, odorante de toutes ses fleurs, Sion nous accueille au pied de son formidable Tourbillon et de sa forteresse de Valère, ainsi nommée du nom d'une femme et à sa gloire: Valeria, mère d'un consul romain, les suffragistes saluent ton ombre!

Soixante-quinze délégués et déléguées arrivent de toutes les parties du pays. Au débotté, deux étonnements: c'est un homme, M. Paul de Rivaz, un seul homme, — mais un homme qui, pour organiser, vaut cent femmes, comme le lui dira plus tard notre présidente, — qui a tout prévu, tout préparé, tout arrangé pour nous dans cette ville où nous n'avons pas encore de section. Et la salle du Grand Conseil où nous siégeons est presque toute en grandes fenêtres et en grandes glaces, la première à nous offrir cette multiplicité des plans et cette fuite dans l'irréel.

Il s'y fit de bonne besogne. Après des mots aimables aux autorités valaisannes et sédunoises présentes, ainsi qu'aux représentantes de groupements féminins amis, M^{me} Leuch lit son excellent rapport présidentiel sur l'activité de notre Comité Central durant l'année écoulée, saluant d'abord, comme il convient, nos quatre nouvelles sections d'Aarau, de Bâle-Campagne, de Glaris et de Thoune, ainsi qu'Orbe, le dernier-né de la famille vaudoise. Cela nous fait 45 sections (si nous comptons séparément chacun des onze groupements vaudois réunis en une fédération), avec 5017 membres en tout.

On a « motionné » et pétitionné durant cet exercice. A Genève a été déposé un projet de loi sur le suffrage féminin cantonal; à Schaffhouse, on demande au Grand Conseil l'entrée des femmes dans les autorités scolaires: à Saint-Gall, une motion a été présentée réclamant l'extension des droits féminins; les Argoviennes réclament le suffrage ecclésiastique. La Conférence des Présidentes soutient le travail des sections; le Cours

¹ Voir aussi sur ce sujet le dernier numéro du *Mouvement*.